

Vos Moyens et Opérations de Paiement

Les chèques

- Remise de chèque sur le compte **gratuit**
- Chèque remis à l'encaissement **gratuit**
- Date de valeur ⁽⁹⁾ chèque remis à l'encaissement à compter de son inscription sur le compte J + 1
- Frais d'envoi chéquier en recommandé AR [frais de poste inclus] 7,35 €
- Frais d'envoi chéquier en pli simple 1,75 €
- Frais d'opposition pour perte ou vol Sur chèque par l'émetteur 16,00 €
- Sur chéquier par l'émetteur 31,80 €

(9) La date de valeur est la date prise en compte pour le calcul des intérêts débiteurs.

Vos Offres de Services Groupés

Offres de services groupés qui peuvent être achetés séparément.

Les Comptes Services

Souscrits à compter du 17/11/2009

	Initial*	Equilibre	Optimum
Montant maximum du découvert autorisé		500 €	3 200 €
Taux préférentiel des agios		•	•
Franchise d'agios (par an)			16 €
Chèques de banque (gratuits/an)	3	1	tous
Assurance perte / vol des moyens de paiement		•	•
Exonération des frais d'opposition sur chèque		•	•
Gestion automatisée des excédents de trésorerie			•
Filmobile mini relevé		•	•
Cotisation mensuelle	3,30 €	5,45 €	7,50 €

* Uniquement pour les clients n'ayant pas accès au chéquier.

Gamme de moyens de Paiement Alternatifs au chèque (GPA)

- Offre Prelude + 3,50 €/mois
- Offre de services groupés destinée uniquement aux clients sans chéquier, sous réserve d'acceptation par la banque.

Prelude +	Carte « L'autre carte »
	Alerte solde disponible
	Plafonnement des frais pour dysfonctionnement (commission d'intervention et frais de paiement rejeté pour défaut de provision) à 30 €/mois
	Chèque de banque [2 gratuits/mois]
	Virements, TIP, Prélèvements illimités

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Commission d'intervention

- Commission d'intervention (somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier / chèques, prélèvements, virements, paiements carte, retraits sur distributeur automatique de billets hors CA Nord Midi-Pyrénées...
En cas de rejet de l'opération, la commission d'intervention est incluse dans le forfait des frais de rejet
- par opération 9,30 €
- Plafond journalier 6 opérations

Plafonnement des frais pour incident de paiements voir offre Prelude +

Opérations Particulières

- Frais de retour Plis Non Distribués 13,50 €
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non convenu 17,00 €
- Frais par Saisie Attribution ou conservatoire, Avis à tiers détenteur, paiement direct de pension alimentaire 85,90 € (Si opposition administrative, frais limités à 10% du montant dû au Trésor Public)
- Mesure exécutoire : sans provision 11,50 €
- Mesure exécutoire : solde inférieur au SBI (Solde Bancaire Insaisissable) 25,90 €

Incidents de paiement

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- si chèque non rejeté 6,20 €
- si chèque rejeté Montant compris dans le forfait rejet
- Forfait de frais de chèque rejeté pour défaut de provision
- Montant inférieur à 50 € 30 € /chèque*
- Montant supérieur ou égal à 50 € 50 € /chèque*

* Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours. Prélèvement du forfait limité à 4 chèques/jour.

- En cas d'interdiction bancaire :
- Chèque payé sur le compte en interdiction bancaire 33,65 €/chèque
- Frais d'enregistrement de l'interdiction bancaire signalée par une autre banque 14,25 €
- Frais par services de paiement rejetés pour défaut de provision (Forfait intégrant la commission d'intervention et la notification)
- Prélèvement ou TIP > ou = à 20,00 € : 20,00 €
- Prélèvement ou TIP < à 20,00 € (et dont le motif est sans provision) : Montant du paiement rejeté
- Virement > ou = à 9,30 € : 9,30 €
- Virement < 9,30 € Montant du paiement rejeté

Plafond des frais pour incidents de paiement : Voir rubrique offre Prelude+

Ces montants comprennent les frais d'éventuelle lettre d'information préalable et la commission d'intervention.

Frais pour rejet de chèque impayé suite absence ou insuffisance de provision : Frais correspondants à la gestion du dossier d'interdiction bancaire, au blocage de provision, à la réalisation d'un certificat de non paiement, à la déclaration de mainlevée auprès de la Banque de France, et à la commission d'intervention ; les frais postaux de la lettre d'injonction avec A.R. en supplément.

DÉCOUVERTS

Dépassement et autorisation de découvert

- Autorisation de découvert remboursable dans un délai supérieur à un mois et égal ou inférieur à 3 mois (avec CSCA souscrit avant le 17/11/2009)
Taux des intérêts débiteurs annuel non convenus - 25%*
- Autorisation de découvert remboursable dans un délai supérieur à un mois et égal ou inférieur à 3 mois (avec CSCA souscrit après le 17/11/2009)
Taux des intérêts débiteurs annuel non convenus - 2 points*
- Dépassement (Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé sans CSCA)
Taux des intérêts débiteurs annuel non convenus*

* Taux maximum publié au JO pour les découverts en compte des particuliers en application des dispositions de l'article L 313-3 du Code de la Consommation

LES OFFRES POUR LES JEUNES

Ces offres sont destinées aux jeunes avant leur entrée en vie active. Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.

Moyens de paiement

- Cotisation carte de retrait Cirrus « Ma Première Carte » 12,00 €/an
- Cotisation carte Mastercard Mozaïc-M6 avec contrôle du solde 20,60 €/an
- Cotisation carte Mastercard Mozaïc-M6 Classique 23,00 €/an

Offre de services groupés

- CSCA Mozaïc 3,90 €/mois

RÉSoudre UN LITIGE

- Directeur d'agence** : En cas de problème, il est à votre disposition pour trouver une solution appropriée.

- Service Qualité Client** : En cas de désaccord sur la solution proposée, vous pouvez contacter ce service de la Caisse Régionale : Service Qualité Client
Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées
160 Avenue Marcel Unal
BP 204 - 82002 MONTAUBAN Cedex

« En cas de différend non résolu relatif à l'application des articles L312-1 et L312-1-2 du code monétaire et financier et de la loi MURCEF du 11 décembre 2001, ce service vous dirigera si vous le souhaitez, vers le Médiateur. »

MA BANQUE D'OU JE VEUX QUAND JE VEUX



FilAgence

N° Azur de votre Agence



Consultez librement et **gratuitement** ⁽¹⁰⁾ vos comptes et gérez-les à distance en temps réel et en toute sécurité. Accès aux opérations de bourse : coût selon offre Investstore retenue. Nous consulter.

Votre compte en ligne 7j/7, 24h/24 : consultez le solde de vos comptes et le détail de vos opérations débit et crédit sur Filvert (choix 1), effectuez directement vos opérations de bourse (choix 3), vos oppositions carte (choix 4).
Pendant les heures d'ouverture de FilAgence, souscrivez vos assurances et vos crédits, joignez un Conseiller en direct. **Accès libre sans abonnement** ⁽¹⁰⁾.

Vous pouvez joindre un conseiller en direct du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30 et le samedi de 8 h 30 à 17 h ou votre Agence (n° sur votre relevé de compte ou sur www.ca-nmp.fr) pendant ses horaires d'ouverture. **Accès libre sans abonnement** ⁽¹⁰⁾.

Consultez en toute liberté le solde de vos comptes, l'encours carte et réalisez vos virements depuis votre téléphone mobile. **Accès libre sans abonnement** ⁽¹⁰⁾.

Avec FILMOBILE, vous avez la situation en main. Recevez, par SMS, l'état de votre compte directement sur votre téléphone mobile.

(10) Hors coût de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès, précisé pour rappel :

- Internet : coût selon fournisseur d'accès
- FilService : appel non surtaxé, hors coût éventuel selon votre opérateur. À l'annonce du solde 0,47 €/solde.
- FilAgence : prix d'un appel local non surtaxé
- Internet Mobile : coût variable selon l'opérateur

MA BANQUE PRATIQUE

Opérations de bourse :
par internet : **www.ca-nmp.fr** | ou par tél. : **098 098 18 18***

Opposition carte :
098 098 18 18*

Déclaration perte ou vol du chéquier :
0 892 68 32 08

Assistance Automobile et Habitation :
Pour déclarer un sinistre si vous êtes assuré Pacifica**
0 800 810 812 (gratuit)

* Appel non surtaxé, hors coût éventuel selon votre opérateur.
** Possibilité de souscrire auprès de PACIFICA. Entreprise régie par le Code des Assurances. Société Anonyme au capital de 111 772 995 € entièrement libéré.

Ces conditions sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Ces tarifs tiennent compte de la TVA en vigueur pour les opérations et services concernés.
Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter la gamme de dépliants à votre disposition dans votre Agence. La souscription de certains produits et services est soumise à conditions et/ou à l'accord de la Caisse Régionale. Renseignez-vous auprès de votre Agence.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées

Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit 444 953 830 RCS ALBI. Siège social : 219, avenue François Verdier - 81022 ALBI Cedex 9 - Tél. 098 098 18 18 (prix d'un appel local non surtaxé). Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro 07 019 259. Domiciliation : Bank Identification Code (BIC) AGRIFRPP812 - agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel : 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09 Voir le site : www.banque-france.fr/
- contrôlée par Crédit Agricole S.A. : 91 boulevard Pasteur - 75710 Paris Cedex 15
- contrôlée par l'Autorité des Marchés Financiers : 17 place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02

PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES
APPLICABLES AUX PARTICULIERS

ANNÉE
2012

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre Compte

Vos Moyens et Opérations de Paiement

MA BANQUE D'OU JE VEUX QUAND JE VEUX

UNE RELATION EN
TOUTE TRANSPARENCE
www.ca-nmp.fr



Application au 1^{er} janvier 2012

Notre Caisse Régionale accorde toute son attention à la qualité de sa relation avec ses clients et sociétaires.

C'est dans cet esprit et en toute transparence, que nous vous informons personnellement de l'évolution des prix de nos services par l'intermédiaire de cet extrait des conditions générales de banque attachées aux opérations et services liés à votre Convention de Compte. Elles s'appliqueront au **1^{er} Janvier 2012**.

Cette année encore, nous avons décidé de proposer :

- la gratuité de la tenue de comptes actifs ;
- la gratuité des retraits sur les distributeurs du Crédit Agricole ou d'une autre banque (hors l'Autre carte) ;
- la gratuité de nombreux autres services courants (paiement par chèque, virement interne permanent ou occasionnel, paiement par prélèvement...) ;
- des prix bas pour les jeunes ;
- la poursuite du développement d'une politique relationnelle active en cas d'incidents sur vos comptes.

Pour plus de lisibilité, ce document intègre en en-tête un extrait standard de tarifs et a été allégé pour faire apparaître les services essentiels.

Pour une information complète et exhaustive de nos tarifs, nous vous invitons à vous rendre sur www.ca-nmp.fr.

Afin de vous accompagner chaque jour, et dans chacun de vos projets, votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié et se tient à votre disposition pour vous proposer des solutions concrètes et sur-mesure.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre fidélité.

Bernard LEPOT
Directeur Général du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées

L'ensemble de nos tarifs sera consultable sur notre site Internet à partir du 1^{er} octobre 2011.

Avec votre smartphone, accédez directement à ces informations grâce à ce flashcode.



web

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS*

Les tarifs ci-dessous sont hors offres groupées (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle

• Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet ⁽¹⁾		gratuit
• Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Filmobile Alerte)	4 €/mois pour 12 SMS au-delà 0,27 €/SMS	
• Carte de paiement internationale à débit immédiat	39,00 €/an	
• Carte de paiement internationale à débit différé	46,00 €/an	
• Carte de paiement à autorisation systématique	30,50 €/an	
• Retrait en euros dans un distributeur de billets d'un autre établissement de la zone euro		gratuit
• Virement S€PA occasionnel dans la zone euro - En agence - Par Internet	3,95 €	gratuit
• Frais de prélèvement européen Paiement de chaque prélèvement européen Mise en place de prélèvement européen : - cas général - Impôts, fournisseurs d'énergie et dons aux associations caritatives et œuvres sociales, ouvrant droit à une réduction d'impôt selon l'article 200 et 238 bis du CGI	10 €	gratuit
• Commission d'intervention - Par opération - Plafond journalier	9,30 € 55,80 €	
• Assurance perte et vol des moyens de paiement par compte	2,10 €/mois soit 25,20 €/an	

NOUVEAU : **kwixo**

Avec Kwixo, découvrez un nouveau mode de paiement pour toutes vos transactions en ligne, réglez vos achats sur Internet et envoyez de l'argent aux personnes de votre choix en toute simplicité.

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard des tarifs. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.
Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences et sur Internet www.ca-nmp.fr.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à internet

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, Transformation, Clôture

- Ouverture de compte **gratuit**
- Clôture de compte **gratuit**
- Retrait d'un des co-titulaires du compte joint 32,00 €
- Service d'aide à la mobilité **gratuit**

Service bancaire de base : Les titulaires dont les comptes sont ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de l'article L312-1 du code monétaire et financier bénéficient gratuitement des services mentionnés à l'article D312-5 du code monétaire et financier.

Tenue de compte

- Frais de tenue de compte actif **gratuit**
- Frais de tenue de compte inactif 51,00 €/an
- Délivrance de BIC/IBAN **gratuit**

La Banque à distance

(Tarifs hors coût de communication variable par opérateur)

• Internet et téléphone mobile

- Accès au service de consultation des comptes et de réalisation des virements internes/externes avec BIC/IBAN en France **gratuit**
- Accès aux opérations de Bourse
- Abonnement à Investore Initial 2,10 €/mois
- Abonnement à Investore Intégral :
à partir de 2 ordres 2,10 €/mois
si moins de 2 ordres par mois + 8,10 €/mois

• Services SMS FILMOBILE

- Mini-relevés 0,27 €/SMS
- Filmobile Gestion 4 €/mois pour 12 SMS au-delà 0,27 €/SMS
- Alerte Carte 2 €/an
- Filmobile Alerte 4 €/mois pour 12 SMS au-delà 0,27 €/SMS

• Téléphone avec Filservice service vocal

- A l'annonce du solde (tarif unitaire) 0,47 €

Avec sa nouvelle application « Mon budget », le Crédit Agricole vous accompagne dans la maîtrise de votre budget.

L'application Mon budget vous permet de :

- Connaître la situation de vos comptes
- Gérer votre budget
- Optimiser vos dépenses
- Planifier vos projets en toute liberté

Disponible sur l'iPhone Android et Windows 7 à partir du flashcode ci-dessous :



I-phone



Android

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Les cartes

Cartes de retrait et de paiement

La 2^e carte sur un même compte bénéficie d'une réduction de 30%, la réduction s'applique à la cotisation la moins chère des deux (sauf l'Autre Carte et Platinum)

L'Autre Carte	Maestro	Carte internationale MASTERCARD ou VISA		Carte internationale GOLD ou VISA PREMIER	
		Standard	Cartwin ⁽²⁾	Standard	Cartwin ⁽²⁾

Frais par retrait au distributeur							
Retraits distributeurs CA					gratuit		
Retraits distributeurs d'une autre banque	1€ dès le 1 ^{er} retrait				gratuit		
Retraits si devise différente de l'euro					3,50 € + 1,75 %		
Paiements							
En France et dans un pays de l'EEE soumis au Règlement européen n°924/2009 ⁽³⁾					gratuit		
Hors EEE et devise = euro ou devise différente de l'euro					2% + 0,20 € avec mini de 1,25 €		
Assurances							
Sécuripanne et Sécurishopping sur vos achats				•	•		
Annulation voyage				•	•		
Neige et montagne				•	•		
Cotisation annuelle	Débit Immédiat	15,50€	30,50€	39,00€	42,00€	99,00€	102,00€
	Débit Différé			46,00€	49,00€	122,00€	125,00€

Bonus Gold : 0,10 € à valoir sur la prochaine cotisation carte pour chaque paiement (hors Monéo) et retrait dans les distributeurs du Crédit Agricole.

Réduction moyenne constatée en 2010 sur les porteurs Gold : - 22,90 €
Ce bonus s'applique aussi sur les cartes Visa Premier et Platinum.

(2) La « Cartwin » est associée à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

(3) Opérations par carte (paiements et retraits) et virements, jusqu'à 50 000 €, en Euros ou en devise suédoise, dans l'Espace Economique Européen, automatisables avec l'IBAN du bénéficiaire et le code BIC de la banque.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Cartes de retrait

- Cotisation Libre Service Agence⁽⁴⁾ 22,50 €/an
- Service de retrait avec carte de dépannage au sein d'une agence CA Nord Midi-Pyrénées 1,60 €/retrait

Carte porte-monnaie électronique

- Cotisation Carte Monéo Bleue 10,00 €/an

Autres opérations Carte

- Envoi de la carte en recommandé AR (frais de poste inclus) 7,20 €
- Commande de carte en urgence 15,00 €
- Réédition du code confidentiel 9,00 €
- Frais de re-fabrication de la carte (suite à perte, vol ou détérioration par le porteur) 10,00 €
- Opposition faite par le titulaire de la carte **gratuit**
- Frais d'opposition de la carte par la banque pour usage abusif **gratuit**

Les virements

Soumis au règlement européen 924/2009⁽⁵⁾

	Internet	Agence
Frais par Virement européen Occasionnel		
Vers un compte détenu au CA Nord Midi-Pyrénées		
• Frais de mise en place	gratuit	gratuit
• Frais sur virement permanent	gratuit	gratuit
Vers un compte d'une autre banque		
• Frais de mise en place	gratuit	gratuit
• Frais sur virement permanent	gratuit	3,95 €
Frais par Virement européen Permanent		
Vers un compte détenu au CA Nord Midi-Pyrénées		
• Frais de mise en place	gratuit	gratuit
• Frais sur virement permanent	gratuit	gratuit
Vers un compte d'une autre banque		
• Frais de mise en place	gratuit	gratuit
• Frais sur virement permanent	gratuit	1,25 €

Le virement S€PA dans l'EEE est soumis aux mêmes conditions tarifaires.

Les prélèvements/TIP (Titre Interbancaire de Paiement)

Soumis au règlement européen 924/2009⁽⁶⁾

- Frais de mise en place de prélèvement européen
- Cas général 10,00 €
- **Exceptions** : impôts, fournisseurs d'énergie et dons aux associations caritatives et œuvres sociales, ouvrant droit à une réduction d'impôt selon l'article 200 et 238 bis du CGI (Code Général des Impôts) **gratuit**
- Paiement de chaque prélèvement européen **gratuit**
- Opposition sur avis de prélèvement **gratuit**

Les mêmes conditions tarifaires sont appliquées au prélèvement S€PA⁽⁷⁾ dans l'EEE⁽⁸⁾.

(4) Retraits au(x) seul(s) distributeurs de votre agence.

(5) Opérations par carte (paiements et retraits) et virements, jusqu'à 50 000 €, en Euros ou en devise suédoise, dans l'Espace Economique Européen, automatisables avec l'IBAN du bénéficiaire et le code BIC de la banque.

(6) Mise en place et exécution des TIP, ainsi que des prélèvements et virements soumis au règlement 924/2009 CE.

(7) Espace unique de paiement en euros.

(8) Espace Economique Européen.